

prendrait de lui un soin convenable afin qu'il ne fût pas à charge à la société à laquelle il appartenait. Quant aux hommes du corps permanent et à ceux qu'on représenta comme propres au service actif, j'établis pour eux un dépôt des convalescents, les confiant à la garde du lieutenant E. F. Dixon, gradué du collège militaire royal, qui avait abandonné ses fonctions civiles et était venu à Winnipeg à ses frais, offrir ses services, et qui, en sus du devoir qu'il remplissait auprès des convalescents et des invalides et comme mon aide de camp était amplement occupé dans le bureau de la brigade.

Le 1er juin sept gardes-malades sont arrivées sous la conduite de la Mère Supérieure de la société de Saint-Jean de Dieu de Toronto, et je les installai dans le cottage confortable déjà retenu, ce qui leur a donné la réclusion nécessaire, tout en étant commodément situées pour leurs travaux.

Les services rendus par ces dames ont été très précieux et leurs devoirs d'infirmières convenablement remplis. Les patients ont été traités d'une façon qu'un personnel improvisé d'infirmières du sexe masculin, si bien disposé et zélé qu'il eut pu être, n'aurait pu trouver. Toutes et chacune des dames étaient évidemment venues avec la détermination de consacrer tout leur temps et toute leur énergie aux soins de leurs compatriotes-soldats ; et leur seul regret paraissait être que les blessés se rétablissent trop rapidement et que la santé du reste des troupes fût si exceptionnellement bonne ; et les sœurs laïques ont complaisamment donné leur concours dans tous les amusements organisés pour faire diversion à la monotonie de la vie de camp.

Le 13 juin 15 autres invalides sont arrivés de Saskatoon en suivant la route, et des consultations médicales avaient lieu de temps à autres, après lesquelles, à la suite d'une conférence avec le chirurgien major, on envoyait les convalescents directement chez eux. Mais on jugea à propos de s'écarter dans une certaine mesure des règlements militaires et de n'avoir qu'un bureau intérimaire, obtenant l'opinion médicale que l'invalidité n'était pas, dans le moment, propre au service actif, mais laissant ouverte jusqu'à son complet rétablissement, la question de savoir si ses blessures auraient des résultats malfaisants d'un caractère permanent. Dans chaque cas les documents étaient envoyés à l'adjutant-major de la milice.

En recevant de vous la nouvelle qu'il y avait des approvisionnements en abondance dans le camp des troupes rendues près de l'ennemi et qu'il n'en fallait plus envoyer, que vous vouliez que le personnel de transport et l'autre fussent licenciés, que vous enverriez le reste des blessés par la rivière et le lac Winnipeg, et lorsque je vis que le chirurgien major avait reçu instruction du chef médical d'Ottawa de fermer l'hôpital et d'envoyer les membres du personnel dans leurs foyers, je pris avec lui des dispositions pour transporter tous les malades, leur fournir des moyens de voyager ainsi qu'aux infirmières et au personnel, et je remis la maison à ses propriétaires. Les infirmières, le personnel et les malades sont partis le 26 juin pour se rendre chez eux.

Les blessés recueillis sur le champ de bataille où ils sont tombés, n'avaient généralement que les vêtements qu'ils portaient dans le moment, et, d'ordinaire, ils étaient maculés de sang, ou coupés pour les premiers pansements. J'ordonnai donc qu'on m'envoyât de Winnipeg une ample provision de vêtements, mais je ne reçus que quelques uniformes. J'ai pu y suppléer en obtenant du pourvoyeur général une quantité considérable de sous-vêtements généreusement envoyés par les diverses sociétés de secours de dames pour être distribués. Et quand la quantité n'était pas suffisante je prenais sans hésiter la responsabilité d'acheter sur les lieux tout ce qui était d'urgence pour la santé et l'apparence respectable des hommes qui retournaient dans leurs familles ou rejoignaient leurs régiments. On a soulevé des difficultés au sujet de quelques approvisionnements, comme les bottes, vu que la quantité réglementaire en avait été distribuée ; mais ces hommes avaient été forcément dépourvus de leur habillement, et je crus qu'il fallait pourvoir à la chose, même au risque de s'écarter des règlements stricts, attendu que l'on ne pouvait les laisser traverser le pays pieds-nus et sans vêtements. Dans le rapport que j'ai fait le 24 mai au sujet du changement de la base des opérations, j'exprimai l'espoir que j'avais que le *Northcote* pourrait, en deux voyages, transporter à la Traverse de Clarke les 500 tonnes d'ap-